AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20221003-2022_10_094-DE
en date du 07/12/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_10_094

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 27/09/2022
Date d'affichage : 17/10/2022

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le trois octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ), Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/10/094 : Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe en poste de rédacteur principal 1ère classe pour le secrétariat des services techniques

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le maire rappelle la délibération 2013-10-131 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, et sollicite le conseil municipal pour modifier ce poste en un poste de rédacteur principal 1ère classe pour le secrétariat des services techniques.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** la transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en rédacteur principal 1ère classe à temps complet,
- **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210